

DECISION D'HOMOLOGATION
N° 98.00.343.003.1 DU 8 JUILLET 1998

De la société SERAP comme fabricant de cuves de refroidisseurs de lait en vrac

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 45-2405 DU 18 OCTOBRE 1945 MODIFIÉE RELATIVE AU MESURAGE DU VOLUME DES LIQUIDES, DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DÉCRET N° 76-172 DU 12 FÉVRIER 1976 RÉGLEMENTANT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES CONTENEURS, LES CITERNES DE TRANSPORT ROUTIER OU FERROVIAIRE ET LES RÉSERVOIRS DE STOCKAGE PEUVENT SERVIR DE RÉCIPIENTS-MESURES, DE L'ARRÊTE DU 26 JUIN 1980 MODIFIÉ PAR L'ARRÊTE DU 8 MAI 1981 RELATIF À LA CONSTRUCTION, AU JAUGEAGE ET À L'UTILISATION DES CUVES DE REFOUILLISSEURS DE LAIT EN VRAC.

FABRICANT

Société SERAP INDUSTRIES, route de Fougères,
53120 Gorrion.

OBJET

La présente homologation comprend trois parties :

- l'habilitation du fabricant,
- l'approbation des modèles de cuves (voir les décisions correspondantes),
- l'agrément du service de jaugeage et de barèmage.

Par cette homologation, la société SERAP est habilitée à construire des cuves de refroidisseurs de lait en vrac de modèles approuvés à son nom, et est autorisée à procéder, à l'aide de ses propres moyens et méthodes, au jaugeage, au barèmage et à l'établissement du certificat de jaugeage de ces cuves.

La présente décision tient lieu de décision d'habilitation du fabricant et de décision d'agrément du service de jaugeage et de barèmage.

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier d'homologation relatif à l'habilitation et à l'agrément du service de jaugeage et de barèmage du constructeur est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire et chez le fabricant sous la référence DA 00.9807.

VALIDITÉ

La présente décision a une validité de cinq ans à partir de la date figurant dans son titre.

POUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET PAR DÉLÉGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA